

Règlement de l'espace aquatique

L'accès à notre parc aquatique est interdit :

- ✓ Aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.
- ✓ Aux personnes ne disposant pas d'une tenue de nageur conforme au présent règlement intérieur pour l'accès aux équipements aquatiques.
- ✓ Lorsque la fréquentation maximale instantanée est atteinte, celle-ci étant affichée à l'entrée du complexe aquatique..
- ✓ Aux personnes ne portant pas le bracelet du camping

Les shorts, bermudas, ou toutes autres tenues non adaptées à la pratique de la natation (tous tissus non destinés au bain) seront systématiquement refusés.

Les tenues acceptées doivent obligatoirement afficher clairement leur composition en Lycra et/ou Néoprène (tissus destinés au bain).

Les tenues acceptées doivent obligatoirement avoir une coupe ajustée/serrée.

Tout vêtement ample, même en Lycra/Néoprène, sera refusé pour des questions de sécurité. Les chapeaux et/ou autres couvre-chefs, si destinés à une utilisation aquatique, doivent obligatoirement afficher clairement leur composition en Lycra et/ou Néoprène.

Tout chapeau - couvre-chef ample, même en Lycra / Néoprène, sera refusé pour des questions de sécurité.